



Conseil Supérieur de l'Éducation

du 18 septembre 2015

Déclaration préalable de la CGT Educ'action

Hier partout en France, de nombreux manifestants ont crié leur opposition à la réforme du collège qui induit une mise en concurrence des disciplines et des enseignants. Comme cela a été dit, l'an dernier, par l'un des membres du CSE, le texte permettra d'adapter à la ressource locale en enseignants. Qu'importe si une année on ne peut pas assurer la totalité de l'horaire d'éducation musicale ou de français ou de mathématiques, le texte promet que ce sera compensé les années suivantes du cycle. Or c'est méconnaître complètement le mode d'attribution annuelle des dotations des établissements. Quand on voit les difficultés pour assurer le remplacement dans certaines disciplines, on peut avoir des doutes sur l'éventuelle dotation complémentaire la dernière année du cycle pour compenser les heures d'enseignement manquantes des années précédentes.

Pour les EPI, on aura des associations disciplinaires improbables et des thèmes artificiels. Si chaque collège a sa propre grille horaire, ses propres EPI, le fossé va se creuser encore plus entre les établissements. Comment sera assurée la continuité pour les élèves amenés à changer d'établissement suite à un déménagement ou au divorce de ses parents sans même parler des enfants de forains ou de bateliers qui peuvent fréquenter plusieurs établissements dans la même année scolaire.

Les collègues n'ont pas à subir une multitude de réunions parfois redondantes. La mise en place désordonnée de la formation dans les académies n'est pas acceptable. Cette formation doit être assurée sur le temps de travail car c'est le ministère qui modifie profondément le contenu du travail.

A ce jour aucune réponse satisfaisante n'a été apportée aux différents problèmes de cette réforme soulevés par les organisations de l'intersyndicale. Alors que les représentants des personnels n'ont été destinataires d'aucun document, en ce moment même, il y a une conférence de presse pour présenter les nouveaux programmes. Le minimum de respect pour les organisations que nous représentons aurait été de nous donner les mêmes documents qu'aux journalistes. Le ministère appuie à fond sur l'accélérateur et s'apprête à tout passer en bloc aux 3 CSE d'octobre, même s'il se doute bien des nombreux votes négatifs. Et pendant qu'il y ait, il veut aussi passer l'évaluation du socle commun et du DNB. Il ne faut pas mélanger toutes les instances, le passage en force par la procédure du 49-3 n'existe que pour l'assemblée nationale. Pour avoir la confiance, aujourd'hui, il manque un élément important : l'adhésion de l'ensemble des personnels. La CGT Educ'action continuera d'agir pour le retrait de cette réforme.

Par ailleurs, la CGT lance une grande initiative nationale dans plusieurs villes de France pour les libertés syndicales le 23 septembre 2015.

« *Casser du militant* », briser des élans sociaux, créer des peurs, menacer les Bourses du travail... la répression syndicale reste un des moyens patronaux pour freiner le développement du syndicalisme. Ainsi, certains militants de la CGT, de par leur engagement, sont traités comme des délinquants. Ils sont trainés devant les tribunaux, dans des procédures de plusieurs années. Leur carrière est souvent brisée, leur vie bouleversée, leur famille affectée...

Si les faits les plus médiatisés concernent des salariés du privé, les employeurs publics utilisent les mêmes méthodes de management : mise en cause du droit de retrait, mutation d'office, sanctions, dépôt de plainte, etc. Quand un établissement est en lutte, c'est qu'il y a problème. Or bien souvent au lieu d'essayer de se mettre autour d'une table pour trouver des solutions, la première réaction de la hiérarchie est d'exercer des pressions sur les collègues avec menaces de sanctions et parfois même convocation pour une consultation psychologique comme si revendiquer pour l'amélioration des conditions de travail serait une maladie qui se soigne.

Il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales.

Pour renforcer les libertés syndicales, la CGT demande une audience au ministère de la Justice, pour porter ses exigences :

- Le vote de la loi d'amnistie pour tous les militants syndicalistes et associatifs ;
- De ne pas donner de suites judiciaires aux tentatives patronales de criminaliser l'action syndicale ;
- De renforcer la protection des militants syndicaux, agissant dans l'intérêt général des salariés dans le cadre d'actions collectives, en modifiant d'une part le Code Pénal et d'autre part, en supprimant le prélèvement d'ADN de tous les militants.

La CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF et l'UNL appellent aussi à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre 2015 autour d'une plate-forme revendicative commune pour :

- Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux, le point d'indice des fonctionnaires, et les bourses ;
- Promouvoir l'égalité salariale femmes/hommes ;
- Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage ;
- Pérenniser et améliorer les garanties collectives ;
- Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits, à la santé et à la retraite ;
- Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques ;

- Protéger socialement les jeunes pour garantir un droit à l'autonomie ;
- Conforter et promouvoir les services publics ;
- Investir dans le système éducatif pour faire face à l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants en leur assurant des conditions d'études satisfaisantes.

Un CSE étant prévu le 8 octobre, nous demandons son report.

L'objet principal du CSE d'aujourd'hui est son installation. Même s'il y a eu quelques améliorations lors du dernier mandat par rapport au mandat précédent, nous voulons renouveler quelques souhaits. Nous demandons que les délais de transmission des documents soient respectés. Pour que le travail des membres du CSE et des commissions spécialisées soit efficace, les membres doivent avoir le temps d'étudier les textes et de consulter leurs mandats. Si un texte n'a pu être envoyé à temps, il doit être présenté à une session ultérieure.

Nous demandons qu'il n'y ait plus de séance Marathon du CSE, à l'image de la séance du 10 avril dernier. Nous demandons qu'un vœu soit soumis au vote du CSE pour que les séances se terminent au maximum à 19 h. En effet, la séance commençant théoriquement à 9 h 30, cela ferait 8 h 30 pour les travaux et 1 h pour le repas. Les textes qui n'auraient pas été traités seraient reportés à une séance ultérieure.

Lors du mandat précédent, suite à un vœu voté en séance, il avait été retenu l'idée de créer un groupe de travail sur le fonctionnement du CSE et son évolution. Certes notre demande s'inscrit dans l'objet de ce groupe de travail mais en attendant ses conclusions, fixer dès maintenant une heure de fin permettrait d'éviter des dérapages lors des prochains CSE prévus. A l'usage, nous pourrions aussi voir si cet horaire terminal doit être modifié ou pas.